

	
Délégation n° 4	Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.6 – Exercice des mandats locaux
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 15/09/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEAURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoints, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
Objet : Délégation fixant les indemnités de fonction des Adjoints	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Délégation fixant les indemnités de fonction des Adjoints

Vu la délibération n°26 du conseil municipal en date du 10 juin 2020,

Vu le procès-verbal du conseil municipal en date du 1er août 2022 constatant l'élection du Maire et des huit adjoints au Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2123-23,

Vu les arrêtés municipaux en date du 1er août 2022 portant délégation de fonctions à Mesdames/Messieurs BAILLET Sébastien, BEAURAIN Christelle, GHESELLE Bernard, MAILLART Maryse, WAUQUIER Bernard, DELSAUX Dominique, LANQUETIN Charles, TILLIER Nathalie, adjoint(es)

Considérant que la commune compte 11 025 habitants,

Considérant que pour une commune de 11 025 habitants le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint (et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction) est fixé à 27,5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que la commune d'Etaples-sur-mer est commune « bureau centralisateur de canton »,

Considérant que la commune est classée station de tourisme au sens du code du tourisme,

Considérant que la commune a reçu au cours des trois exercices la Dotation de Solidarité Urbaine et Cohésion Sociale, et que ces caractères justifient les majorations d'indemnités prévues par l'article précité,

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice soit 11 472,75 € (2 616,59 € + 8 x 1 107,02 €),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De fixer, avec effet au 1er août 2022, date de l'élection du maire et des adjoints et date d'installation du conseil, le montant des indemnités de fonction des adjoints comme suit :

FONCTION	NOM PRENOM	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE L'ECHELLE INDICIAIRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
1 ^{ER} ADJOINT	Sébastien BAILLET	26,28%
2 ^{ème} ADJOINTE	Christelle BEAURAIN	26,28%
3 ^{ème} ADJOINT	Bernard GHESELLE	26,28%
4 ^{ème} ADJOINTE	Maryse MAILLART	26,28%
5 ^{ème} ADJOINT	Bernard WAUQUIER	26,28%
6 ^{ème} ADJOINTE	Dominiqne DELSAUX	26,28%
7 ^{ème} ADJOINT	Charles LANQUETIN	26,28%
8 ^{ème} ADJOINTE	Nathalie TILLIER	26,28%

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,
- de transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

La délibération est adoptée par 29 voix pour (Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNÉRE et Madame Anne-Marie GOLDSTEIN ne prennent pas part au vote).

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Frédéric TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication
d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.